LA SITUATION POLITIQUE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'ACCORD ne s'est pas réalisé à la délégation des gauches

L'Agence Havas nous communique les informations suivantes au sujet des réunions de la délégation des gauches qui ont eu lieu hier :

Paris, 27. — Le désarroi semble s'être mis ce matin parmi les troupes de l'opposition antiministérielle.

L'accord n'a pu se réaliser sur aucune formule à la délégation des gauches, qui s'est trouvée profondément divisée à la fois sur la procédure et sur le fonds du débat qui doit s'engager demain devant la Chambre.

Tandis que les communistes et les socialistes S.F.I.O. réclamaient avec force la priorité pour la discussion des interpellations sur les ligues des radicaux-socialistes et une partie des représentants de l'union socialiste se déclaraient hostiles à cette priorité et favorables à celle que le gouvernement va demander pour un débat sur la politique de défense du franc réalisée par les décrets-lois d'économie conformément au mandat reçu de la Chambre

Les communistes ont maintenu fermement leur position qui consiste à faire discuter les interpellations sur les incidents de Limoges avant les rapports Chauvin et Gouin, procédure qui n'agrée pas aux radicaux-socialistes. Les extrémistes ont annoncé aussi qu'ils refuseraient toute confiance au gouvernement, aussi bien sur la question de la répression des ligues que celle de la défense du franc, alors que les radicaux-socialistes semblent assez disposés pour une large fraction à voter la confiance au Cabinet, sinon sur l'affaire de Limoges, du moins sur la question financière

Chacun reprendrait sa liberté d'action

En présence des divergences de vues qui se sont ainsi manifestées à la Délégation des gauches, il paraît probable que les groupes qui y sont représentés renonceront à adopter une attitude commune demain et reprendront chacun leur liberté d'action.

Le Communiqué officiel

Cependant, une fraction des radicaux-socialistes n'a pas perdu l'espoir d'aboutir à une entente sur l'ordre du jour qui éventuellement sanctionnerait un débat sur l'activité des ligues.

Voici le communiqué publié à l'issue de la réunion :

La délégation des gauches s'est réunie, sous la présidence de M. Salengro, dans le but d'examiner la situation politique. Diverses suggestions ont été présentées. Elles seront soumises aux différents groupes qui en délibéreront dans le plus bref délai et feront connaître leurs décisions à une nouvelle réunion de la délégation qui se tiendra demain à 15 h. 30. Elle a chargé les auteurs d'interpellations sur les ligues de rédiger un texte commun qui lui sera soumis.

LA DISCUSSION

La discussion qui s'est engagée ce matin à la Délégation des gauches a été assez confuse. Elle a débuté par un exposé de MM. Yvon Delbos, Maze et Jean Zay, des vues du groupe radical-socialiste favorable à l'ouverture d'un débat initial sur la politique de défense du franc.

M. Vincent AURIOL et ses collègues socialistes, soutenus par MM. THOREZ et RAMETTE, communistes, ont réclamé, au contraire, la priorité pour les interpellations sur les incidents de Limoges avant tout examen des rapports Chauvin et Gouin et avant tout débat sur les décrets-lois. Ils ont soutenu que la restauration de la situation financière était subordonnée au maintien de l'ordre et qu'en conséquence il importait de demander raison tout d'abord au gouvernement des incidents qui ont pu se produire depuis que le Parlement est en vacances.

A cette occasion, ils ont critiqué certains passages de l'allocution radiodiffusée de M. Pierre Laval, notamment celui où il est fait allusion aux répercussions de l'approche de la reprise des débats parlementaires. Ils ont vivement insisté pour que l'entrevue fut réalisée au sein de la délégation d'abord sur la procédure

« La Chambre doit-elle faire passer la défense du franc avant ou après la défense du régime ? »

Mais leur thèse a été combattue non seulement par les radicaux-socialistes qui en avaient reçu le mandat la veille, mais encore par des socialistes indépendants, comme MM Alexandre VARENNE et RAMADIER qui ont invité leurs collègues de l'extrême gauche à abandonner leur position, afin de permettre à la Chambre de se prononcer en pleine clarté sur l'aspect essentiel de la politique gouvernementale : La défense du franc, puisqu'il était entendu que la question des ligues serait soulevée aussitôt après.

A la reprise des travaux parlementaires suspendus depuis juin, il n'était pas digne de la Chambre, d'après eux de jouer le sort du cabinet sur une simple question de date. Mais les socialistes ont maintenu que cette question de date était pour eux primordiale, car elle constitue le fond même de la question de confiance qui va se trouver posée. La Chambre doit-elle faire passer la défense du franc avant ou après la défense du régime ?

Ce qu'a dit M. Léon Blum

— Que feriez-vous, leur a-t-on demandé alors, si le gouvernement était renversé à l'issue d'un tel débat ?

M. Léon BLUM s'est dressé et a répondu avec fermeté : « **Une sous-délégation des gauches, composée de sept ou huit membres, se réunirait aussitôt et nous y demanderions que, dans les deux heures, fût constitué par un ferme républicain un gouvernement dont le programme serait, conformément à la décision de notre Conseil national, la dissolution des ligues et la dissolution de la Chambre** ».

Lorsqu'il s'est agi, à la demande de M Ramadier de faire revivre, en cas de crise ministérielle, le « Comité de vigilance » de la délégation des gauches qui avait fonctionné pendant les vacances et auquel M Léon Blum avait fait précédemment allusion, aucune suite n'a été donnée à cette suggestion, l'assistance faisant confiance au secrétariat pour procéder aux convocations nécessaires en cas de besoin.

Les formules que rechercheront aujourd'hui les délégations des gauches

L'agence « Havas » ajoute :

Après cette discussion, la délégation est revenue aux questions de procédure et aux suggestions diverses qui avaient été présentées antérieurement.

Après une dernière et vaine tentative pour amener les socialistes et les communistes à renoncer à un vote de confiance sur une question de date, en leur montrant que leur obstination sur ce point risquait de donner au gouvernement un premier et facile succès, à l'inverse de ce qu'ils pouvaient espérer, il a été convenu que les groupes reprendraient les délibérations demain pour essayer d'ajuster les vues exprimées au cours de la réunion et de réduire les désaccords qui venaient d'apparaître.

Les délégués des gauches auront notamment à rechercher des formules susceptibles de réaliser une entente sur des ordres du jour d'abord pour mentionner dans celui qui servira de sanction au débat sur la politique financière l'opinion exprimée à la réunion que la défense du franc implique le maintien de l'ordre dans la rue, ensuite pour trouver une nouvelle rédaction à celui qui, éventuellement serait présenté pour clore un débat sur les incidents de Limoges, auxquels les socialistes n'ont pas renoncé, en vue de prendre la défense de la municipalité.

Les délégués après avoir suscité ainsi de nouveaux débats au sein des groupes auront à en rendre compte avant l'ouverture de la séance publique de jeudi à une nouvelle réunion qui précédera la conférence des présidents de groupes et des grandes commissions.

Mais la plupart d'entre eux doutaient à la fin de la matinée, qu'en dépit des efforts de certains, l'entente encore souhaitée par quelques-uns d'entre eux ait être réalisée. Et il apparaissait ainsi que l'effort d'opposition réalisé depuis le 17 novembre par les socialistes, loin d'être sur le point d'aboutir, aurait plutôt pour résultat de consolider la situation ministérielle.

Un Communiqué du groupe communiste

Paris, 27. — En prévision de la réunion de la délégation des gauches convoquée ce matin, à 10 heures, le groupe communiste, réuni à 9 h. 30, a délibéré sur la situation politique.

Il a publié, à l'issue de cette réunion, le communiqué suivant :

« Le groupe communiste considère plus que jamais que l'existence du cabinet Laval constitue le plus grand danger pour les travailleurs et pour le pays. Le soutien ouvert du président du Conseil et de son ministre de l'Intérieur aux ligues factieuses met en péril les libertés du peuple et les institutions républicaines.

» Le groupe communiste confirme le mandat donné à ses représentants à la délégation des gauches en vue d'obtenir dès la rentrée des chambres un débat décisif sur l'activité des ligues fascistes et une condamnation de la politique gouvernementale. »

Ce que dit M. Pierre Laval

M. Pierre Laval s'est rendu à la Chambre hier, vers 15 h. 30, pour prendre contact dans les couloirs avec les députés. Il s'est montré plutôt optimiste sur la bataille qu'il va livrer aujourd'hui jeudi.

A un journaliste qui, faisant allusion aux délibérations de la délégation des gauches d'hier matin, lui promettait dans le scrutin de confiance, 320 à 330 voix, le président du Conseil a répondu : « J'en accepte l'augure, mais je souhaite surtout que cette majorité reste compacte. »

Pourquoi le Président du Conseil est optimiste

L'optimisme de M Laval semble fondé sur le fait qu'un certain nombre de radicaux-socialistes sont disposés à faciliter sa tâche. C'est ainsi que l'un des auteurs des nouvelles interpellations déposées hier matin, M. Georges POTUT, qui s'est fait remarquer au Congrès radical-socialiste de la salle Wagram par un rapport très documenté sur les problèmes financiers, est l'un de ceux qui ont, mardi, donné les plus sérieux avertissements au groupe radical à propos des conséquences que pourrait avoir, dans les circonstances actuelles, la chute du cabinet. Il est probable que le président du Conseil s'assurera de la fidélité de quelques-uns des groupes modérés de sa majorité qui tiennent des réunions pour examiner la situation politique. La encore, il semble que le chef du gouvernement trouvera des raisons de croire en son succès.

Quatre nouvelles interpellations

Paris, 27. — Quatre nouvelles interpellations ont été déposées au cours de la journée :

La première, de M. Victor BATAILLE, de la gauche radicale, sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour arrêter l'hémorragie de l'or et défendre le franc.

La deuxième, de M. Georges POTUT, radical-socialiste, sur « les mesures que le gouvernement a prises et compte prendre pour assurer la défense du franc et la sauvegarde de l'épargne. »

La troisième, de M. Michel Parès, sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour réprimer les menées révolutionnaires communistes dans l'Afrique du Nord et arrêter la propagande criminelle anti-française menée avec la complicité de ce parti par les agents de l'étranger.

Enfin M. André Bardon, député de la Haute-Vienne, a déposé une demande d'interpellation sur les incidents de Limoges ainsi que sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour assurer l'ordre dans cette ville et le respect de la liberté d'opinion et de réunion.

La gauche radicale votera la confiance au Cabinet

Le groupe de la gauche radicale a résolu, à l'unanimité, de voter la confiance au cabinet, aussi bien sur la priorité du débat financier que sur l'ordre du jour qui terminera les interpellations sur la politique du gouvernement, en vue de la défense du franc et de la sauvegarde de l'épargne. Ce groupe étant celui qui siège à la droite du groupe radical socialiste, sa décision est susceptible d'entraîner un certain nombre d'hésitants des partis voisins

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Jeudi 28 novembre 1935. — Soleil : lever, 7 h. 19 ; coucher, 15 h. 57. Lune : lever, 9 h. 45 coucher, 17 h. 42.

Aujourd'hui : Saint-Sosthène. — Demain : Saint-Saturnin.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 27 novembre 1935. A 18 h. : Baromètre : 763 mm. 9, sans changement depuis la veille. A 18 h. : Thermomètre : Fronde : 5.3 ; Minima : 0.0 ; Maxima : 7.0 ; Etat hygrométrique : 81 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille : 10 h. : 7 mm ; Direction du vent : Sud-Ouest ; Force : modérée ; Direction des nuages : Sud-Ouest ; Etat du ciel : peu nuageux ; Prévisions pour aujourd'hui : Très frais ; Assez beau.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Amélioration passagère dans la nuit et la première partie de la journée ; brouillards matinaux par places ; Ciel se couvrant ensuite par l'Ouest avec quelques faibles pluies ; Vent d'Ouest, faible à modéré. — Le maximum de température sera sans grand changement que la veille ; gelées nocturnes.

NAISSANCE. — D'Roubin nous apprenons l'heureuse naissance de Marie José, fille de M. le docteur Dubosq et Mme, née Herbay, petite-fille de notre dépositaire honorable, M. Lucien Herbay, imprimeur-libraire, premier adjoint au Maire.

UNE PARISIENNE TROUVÉE ÉTRANGLÉE DANS SA BAIGNOIRE

On recherche son mari, dont une lettre annonce que, ni lui, ni son épouse ne seront retrouvés vivants

Paris, 27. — Ce matin, des agents découvraient abandonnée sur les bords de la Seine, à Ivry, une voiture automobile sous phares allumés, appartenant aux établissements Leurel et portant une plaque d'identité au nom de M Dujardin, 5, rue Lalo. Dans la voiture, les gardiens découvraient une lettre manuscrite signée « Dujardin », dans laquelle il était déclaré que ni M. Dujardin ni sa femme ne seraient retrouvés vivants. Le commissaire de police du quartier de la Porte Dauphine, immédiatement alerté, se rendit au domicile de M Dujardin, fit forcer la porte de l'appartement situé au quatrième étage du 5, rue Lalo, et découvrit dans la baignoire Mme Dujardin immergée et étranglée. On ignore jusqu'à présent ce qu'est devenu M. Dujardin. L'enquête se poursuit.

Une chemise rose...

L'inspecteur principal Moreux, accompagné d'inspecteurs de l'identité judiciaire, s'est rendu à 15 h. 5, rue Lalo, au domicile des époux Dujardin.

Les choses étaient restées en l'état. Au quatrième étage d'un immeuble de rapport, dans un appartement respirant l'aise et le confort, les inspecteurs trouvèrent Mme Dujardin vêtue d'une chemise rose, une corde autour du cou, immergée dans la baignoire pleine jusqu'au bord. Des premiers renseignements que les enquêteurs purent obtenir tant chez les voisins qu'auprès de la concierge de l'immeuble, il ressort que les époux Dujardin, qui avaient habité Nice assez longtemps, étaient venus s'établir à Paris depuis quelques mois. M. Dujardin était âgé de 50 ans environ. Il était né à Milan cependant que Mme Dujardin, 50 ans également, était originaire de Nice.

Hier à midi, M. Dujardin est rentré précipitamment à son domicile et en est reparti presque aussitôt. Il semble que c'est pendant ce court laps de temps qu'il a étranglé sa femme et l'a placée dans la baignoire pour aller avec sa voiture sur les bords de la Seine, à Ivry, afin de mettre à exécution les projets de suicide exposés dans sa lettre.

PETITS MARTYRS

Un enfant de six ans à Ermenonville

Chartres, 27 — A Ermenonville-la-Petite, le maire, M. Victorien Peltier, s'informant des raisons de l'absence à l'école de Lucien Lhuillery, âgé de six ans, a découvert l'enfant au lit, sans draps et portant de nombreuses traces de coups, ainsi que des brûlures à la main gauche.

Le pauvre gamin a déclaré au maire et aux gendarmes que son beau-père, André Gandichau, ne cessait de le frapper et qu'il lui avait posé la main sur un fourneau rouge. Gandichau nie. L'enquête se poursuit.

Quatre enfants morts de froid ou de privations à Tiranges

Yssengeaux, 27 — A Tiranges (Haute-Loire), le nommé Paul Girard, âgé de 45 ans, vit maritalement depuis dix ans avec la femme Amélie Raymond, âgée de 35 ans, dont il a neuf enfants. L'un de ces derniers est mort de froid, trois autres sont décédés à la suite du manque de soins et de nourriture. Le pain destiné aux enfants était, paraît-il donné aux huit chiens de chasse que possède Girard

L'autorité judiciaire, informée par le maire de Tiranges, vient de faire confier les autres enfants à l'Assistance publique.

Une information est ouverte contre les parents indignes.

Un bambin de cinq ans tué à coups de bâton en Tunisie

Tunis, 27. — Près de Ferryville, un enfant de cinq ans étant mort dans des conditions suspectes, un médecin fut chargé d'examiner le corps. De ses constatations, il résulte que le décès est dû aux mauvais traitements. Le beau-père de l'enfant l'avait tué à coups de bâton. Le misérable, nommé Abdallah ben Mohamed, a reconnu avoir donné une simple correction à l'enfant. Il a été arrêté.

DES CONDAMNATIONS

CELLE D'UNE MÈRE DÉNATURÉE A PARIS

Paris, 27. — Il y a quinze jours, le tribunal correctionnel devait juger la femme Le Marellec et son ami, le Portugais Da Costa, coupables d'avoir frappé brutalement et abandonné à la rue les petites Jeanine et Christiane Le Marellec, respectivement âgées de huit et six ans.

Les malheureuses fillettes, privées de nourriture, étaient rouées de coups et contraintes aux plus rebutantes besognes. Elles furent recueillies par une voisine, le 8 septembre dernier, et les deux bourreaux déférés à la justice.

Souffrante, la femme Le Marellec ne put comparaître à la dernière audience. Hier, elle est venue exprimer de tardifs regrets. Après l'audition de plusieurs témoins, le tribunal lui a infligé quatre ans de prison, condamnant son ami da Costa à trois ans de la même peine.

CELLE D'UNE BRUTE A CHALONS-SUR-MARNE

Châlons-sur-Marne, 27. — Devant le tribunal correctionnel de Châlons-sur-Marne a comparu René Battu, de Châlons, sous l'inculpation de violences à enfant.

Il avait frappé violemment le fils de son amie, âgé de treize ans, avec une telle violence que des témoins s'émurent et portèrent plainte. Battu a été condamné à deux mois de prison.

LE PROCÈS STAVISKY

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les émeraudes d'Orléans comme celles de Bayonne étaient fausses

Me Philippe Lamour, à son tour, au nom de son client, Hayotte, va tenter de mettre l'expert en contradiction avec lui-même. On vous a donné à expertiser des pierres saisies à Bayonne, comment savez-vous qu'elles avaient été dans les coffres du Crédit d'Orléans ? »

M. Seror répond en se tournant vivement vers les jurés : « J'ai reconstitué le lot de 223 carats en poids et en nombre engagé à Bayonne, car on ne retrouve jamais autant de pierres ayant ce même poids ».

Me Philippe Lamour : « C'est un raisonnement, ce n'est pas une expertise ».

M. Seror élève la voix : « Je ne me laisserai pas faire, maître ».

Le témoin et l'avocat, maintenant face à face, échangent des apostrophes avec des formules de politesse. Puis M. Seror se retourne vers les jurés : « Les lots engagés à Orléans et les lots engagés à Bayonne sont identiques, identiques en poids et en lots. Il n'existe, sur aucun marché du monde, un lot aussi important ».

Me Lamour interrompt l'expert pour lui dire qu'il croit que ce sont les mêmes émeraudes, mais sans aucune preuve ou du moins, il apporte une preuve par raisonnement.

Contre ces allégations, M. Seror ne cesse de protester : « Non, je vous en prie, maître, ne jouez pas sur les mots. Du reste, vous venez de dire une blague » (rires). Puis, se tournant encore vers les jurés : « Messieurs les jurés pour être agréable à Me Philippe Lamour, je vous répète que toutes les émeraudes d'Orléans étaient fausses ».

Discussion confuse entre l'expert et Me Lamour

Me Lamour discute point par point le rapport de M. Séror et un débat oiseux sur les carats et sur les poids relevés à Orléans et à Bayonne s'engage.

Cohen intervient dans la discussion et le président, accablé par un déluge de raisonnements et d'argumentations, doit se prier de se taire.

M. Séror maintient ses conclusions, mais Hayotte intervient également et affirme que les émeraudes de Bayonne ne sont pas celles d'Orléans et, comme le président demande ce que sont devenues, dans ce cas, les émeraudes d'Orléans, Hayotte déclare que c'est Alexandre qui les a remportées il ne sait où.

Me Lamour et M. Séror poursuivent leur discussion dans une confusion croissante.

Me Berthon accuse M. Séror d'apporter des déclarations erronées. Des mots dénués d'aménités vont être, on le sent, échanges, mais le président suspend l'audience.

Autres témoins

A la reprise, on entend M. Gabriel Ardant, inspecteur des finances, chargé en juillet 1931 de faire une enquête sur le crédit municipal d'Orléans. Il rappelle les grandes lignes du rapport qu'il rédigea après son inspection et déclare : Il y avait une gestion occulte, des irrégularités nombreuses. Les bons étaient émis avant l'autorisation préfectorale, le contrôleur financier signait des bons en blanc qu'il remettait au directeur du Crédit.

A une question de Me Legrand, M. Ardant déclare que son rapport est arrivé aux Finances en octobre 1931.

Me Legrand dit : Vous avez proposé une revision, une réforme des crédits municipaux. Pourquoi n'êtes-vous pas allé à Bayonne ? Les Finances savent qu'à Bayonne, Stavisky va recommencer ce qu'il fit à Orléans et les Finances ne bougent pas. (Sensation). Il y a des responsables et nous ne les voyons pas ici. Nous avons fait le procès du Parquet mais un autre procès s'instaure. Il y a des complaisances dans bien d'autres milieux. (Mouvements).

Un autre témoin entre : M. Fromanges, fondé de pouvoirs, associé de M. Linzeler, joaillier-bijoutier, rue de la Paix. Le témoin, sur demande du président, décrit l'expertise des trois fameuses émeraudes ; on apprend qu'Hayotte était ce jour-là accompagné d'Hatot, et au cours d'une deuxième expertise de Stavisky.

Un autre témoin, M. Chich, joaillier en pierres fausses, auquel Alexandre acheta des émeraudes soudées par l'intermédiaire de Cohen père.

Après quelques questions posées par Me Lamour, la Cour entend M. Dufour, ancien employé au Crédit Municipal d'Orléans en qualité de garde-magasin. Le témoin raconte que Desbrosses, le directeur, lui ayant dit de remplacer les bijoux dans des boîtes par des bouts de papier, il avait refusé : Il décrit toutes les irrégularités qu'on voulut lui faire connaître et qu'il voulut démissionner.

L'audience est ensuite levée.

LA GUERRE EN ÉTHIOPIE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les avant-gardes éthiopiennes auraient été vues, dit-on, près d'Ichu Baidoa, à mi-chemin entre la ville frontière de Dolo et Mogadiscue. Ces nouvelles doivent être accueillies sous toutes réserves.

Avance italienne dans la région de Dolo

Rome, 27. — Voici le communiqué N° 56. Le général de Bono télégraphie :

» Sur le front du 1er corps d'armée, nos détachements, partis de Dolo, ont occupé les villages d'Amentilla et de Séchet et sont arrivés aux limites orientales du haut plateau, vers le territoire de Galla Uoggerat.

» Le corps d'armée érythréen continue ses opérations pour l'occupation du Tembien. L'aviation a exécuté des reconnaissances dans la zone du lac Achlanghi ».

Une nouvelle attaque préparée par les Italiens

Londres, 27. — L'Italie s'apprête à lancer en Ethiopie une nouvelle attaque dont l'objectif sera la région du lac Tsana, reconnue comme on sait, « zone d'influence anglaise »

Selon la rédacteur diplomatique du « Daily Telegraph », le maréchal Badoglio a reçu à cet égard des ordres formels de Rome. La nouvelle attaque serait menée tout à fait à l'ouest de l'Erythrée, du côté abyssin de la frontière soudanaise. Le terrain ne présente pas de grandes difficultés, et l'occupation, à moins d'une résistance exceptionnelle, doit pouvoir se faire en deux ou trois semaines.

« Les observateurs militaires, écrit le rédacteur diplomatique du journal conservateur, ont été surpris de voir l'Italie retarder si longtemps cette attaque ».

On laisse entendre qu'il y avait, à cela, des raisons politiques, Rome hésitant à lancer une attaque dont l'objectif final se trouve dans la sphère d'intérêt britannique.

Il semble donc que la nécessité d'obtenir des résultats rapides avant que les sanctions n'agissent irrémédiablement a fini par l'emporter sur de telles considérations.

Une faute grave de l'état-major italien ?

Addis-Abeba, 27. — Sur le front du Tigré, un officier indigène servant dans les armées italiennes s'est rendu au ras Seyoum avec douze hommes.

On annonce par ailleurs que les soldats italiens, au nombre d'un millier, qui occupaient Makallé, se sont repliés le 26 novembre sur Adigrat. Le gouvernement éthiopien fait remarquer que l'état-major italien est inquiet en raison de l'occupation par les troupes éthiopiennes des communications au Nord de Makalé.

L'officier qui s'est rendu au ras Seyoum, ajoute le gouvernement, a déclaré que c'était une faute militaire grave que d'avoir poussé une pointe sur Makallé sans s'assurer au préalable la possession effective de toute la région de l'Agamé.

« Mettre l'embargo sur les pétroles ce serait étouffer l'Italie... »

Rome, 27. — Mettre l'embargo sur le pétrole, ce serait étouffer l'Italie, mais l'Italie ne se laissera pas étouffer sans réagir ; elle serait capable de tous les gestes désespérés. Tel est le raisonnement d'un grand nombre d'Italiens, surtout de ceux dont l'opinion compte parce qu'ils sont parmi les fascistes de la première heure.

Les conversations d'experts français et anglais, à Paris, n'ont pas été commentées : on croit savoir, à Rome, qu'elles ont porté sur la délimitation d'une nouvelle frontière de la Somalie italienne par annexion d'une partie de l'Ogaden.

Mesures militaires de précaution dans la péninsule

Rome, 27. — **Des mesures militaires de précaution ont été prises, en raison de la situation créée par la menace de nouvelles sanctions et par l'inquiétude internationale que cette menace a fait naître. Des mouvements de troupes ont eu lieu en vue de mettre l'Italie en état de défense immédiate.**

On ne possède aucun détail précis sur ces mouvements et les rumeurs qui ont circulé à leur sujet ne peuvent être vérifiées, les informations de cet ordre étant de celles qui sont rigoureusement interdites, mais le fait même de mesures préventives est officiel.

Les cent mille hommes qui devaient partir en congé agricole de trois mois ont été maintenus sous les drapeaux.

MORT DE M. E. MATHON PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL DE LA LAINE

Hier matin, parvenait à Roubaix, la nouvelle du décès survenu dans une clinique parisienne de M. Eugène MATHON, président du comité Central de la laine, chef de la manufacture textile Mathon et Dubrulle.

M. Mathon, au cours de sa carrière industrielle remplit de nombreuses fonctions. C'est ainsi qu'il siégea à la Chambre de commerce et fut juge pendant onze ans au Tribunal de commerce dont il devint le président. Vice-président depuis l'origine de la Fédération Industrielle et commerciale de Roubaix-Tourcoing ; vice-président de l'Union des Syndicats Patronaux des Industries Textiles de France ; président des Associations des Sinistrés du Nord, il fut longtemps président du Syndicat des Fabricants de Tissus de Roubaix-Tourcoing. Il s'était consacré pendant la guerre à la section roubaisienne de la Croix-Rouge dont il devint le délégué régional en 1920 et organisa des services de brancardiers lors des évacuations.

Au Consortium de l'Industrie Textile, il aida à la mise en application des allocations familiales.

Enfin, il était le président du Comité Central de la Laine depuis la création de cet important organisme qui siège à Paris.

M. Eugène Mathon, qui était le beau-frère de M Eugène Motte, fut un des grands industriels de notre région.

Il avait reçu à ce titre le ruban rouge en 1921, puis la rosette en 1929, avec la mention : « Pendant plus de quarante ans de pratique industrielle et commerciale, a rendu et continue de rendre les services les plus distingués à l'expansion commerciale ».

« SONIA » L'ÉVADÉE RESTE INSAISISSABLE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Pourtant la Sûreté nationale s'intéresse particulièrement à cette dame et on devine qu'elle est soupçonnée d'autres méfaits.

Toujours est-il que lundi dernier les inspecteurs VERDI et DESGRANGES, de la 2e brigade mobile de *Lille*, étaient chargés d'attendre son passage à la frontière franco-belge, à la *Marlière*, près de *Tourcoing*. Les gendarmes belges avaient mission d'expulser l'aventurière, mais elle avait le droit de choisir la frontière qu'on devait l'obliger à franchir. Tandis que les inspecteurs lillois attendaient la belle SONIA, l'astucieuse Russe passait la frontière luxembourgeoise qu'elle avait choisie. Il n'était pas question évidemment d'une remise de police à police comme c'est le cas pour des prisonniers de droit commun extradés.

Quel mystère cache Sonia

Ce n'est naturellement pas par hasard que SONIA choisit le Luxembourg, car on sait déjà qu'à la frontière un ami l'attendait en auto où elle prit place pour filer dans une direction qui n'est pas précisément inconnue, car on a de bonnes raisons de penser que SONIA et l'ami complaisant se trouvent dans la région.

Le commissaire DUBOIS, de la brigade mobile de *Lille* et l'inspecteur CARAMIO effectuent des recherches à *Valenciennes* et à *Marly* pour tenter de mettre la main sur cette femme.

On comprend bien qu'il est normal que cette Russe soit recherchée, mais il n'est pas normal que le sachant ou le devinant, elle s'obstine à revenir dans une région où elle est « brûlée ».

D'autre part, l'acharnement que mettent des policiers de qualité à pourchasser cette « délinquante primaire » est singulière en ce sens qu'on est enclin à déduire qu'on lui reproche des méfaits mystérieux. Mais lesquels ?

A. L.

L'INCENDIE CRIMINEL DE SAINT-NICOLAS-LEZ-ARRAS

Après l'émotion causée par l'arrestation de l'odieux assassin Danquerque, voici que d'autres méfaits criminels viennent défrayer la chronique.

Samedi des malfaiteurs ont volé à *Arras* une automobile, ont filé sur *Douai* où ils ont commis une agression sur un entrepreneur de tabacs.

Mardi soir, à *Saint-Nicolas-lez-Arras*, un malfaiteur a cambriolé les bureaux du moulin Gheerbrant et, son coup fait, y a mis le feu. Heureusement le gardien du moulin veillait et l'intervention énergique et rapide des propriétaires préserva le moulin d'un sinistre important.

Une fumée âcre montait

M. Henri Vahé, veilleur de nuit, était à son poste mardi dans la soirée. Il venait de prendre son service vers 10 heures et commençait sa visite des lieux. Il se trouvait à l'étage, lorsqu'il eut son attention attirée par une fumée acre qui montait à travers les interstices du plancher. Vite il descendit et se rendit compte qu'il y avait le feu dans les bureaux. Il alerta immédiatement M. Gheerbrant et aidé d'ouvriers du moulin tous en possession d'extincteurs placés dans la minoterie s'attaquèrent courageusement à l'incendie naissant.

Après une lutte sérieuse les flammes furent vaincues et bientôt la fumée disparut. Aussitôt M. Gheerbrant se rendit compte que le bureau du moulin avait reçu la visite d'un malfaiteur. Les tiroirs du comptable avaient été vidés de leur contenu et une somme de 1.400 fr. avait disparu.

Il fut aisé de retrouver le chemin que le cambrioleur avait suivi : Venant de la route d'Arras à Saint-Nicolas le cambrioleur avait traversé la propriété de M. Cussac, voisine du moulin, avait passé au-dessus de la rivière du Crinchon et après avoir escaladé le mur de clôture du moulin s'était présenté devant la véranda.

Dans le bureau du comptable

Le cambrioleur avait brisé une des vitres de la véranda mais il trouva plus pratique de faire sauter la porte. Il pénétra dans les bureaux de ce côté et, peut-être connaît-il les habitudes de la maison, il put prendre possession de la clef du bureau du comptable en ouvrant un classeur où elle était cachée. Il n'eut aucun mal à ouvrir le tiroir. Puis, son coup fait, il plaça des archives sur l'entablement de la cheminée et y mit le feu. Il s'en fallut de quelques minutes que tout le moulin soit la proie des flammes. Ce fut grâce à l'intelligente attention de M. Vahé qu'un sinistre plus important fut évité.

Les gendarmes d'Arras appelés se sont immédiatement rendus au moulin Gheerbrant pour commencer leur enquête.

Depuis quelque temps des individus louches se sont donné rendez-vous à *Arras*. La police municipale ne va pas manquer de leur donner la chasse, car les vols se succèdent et la population une nouvelle fois ne va plus vivre tranquille.

Encore une innovation de la Loterie des Régions Libérées

Tous les billets ont une chance égale

Les souscripteurs des deux premières séries de la Loterie des Régions Libérées ont pu remarquer que le numéro de leur billet était compris entre 875 000 et 999.999. **Aucun billet ne porte, en effet, un chiffre inférieur à 875.000.**

C'est là une énigme que beaucoup ont vainement essayé d'expliquer.

Hâtons-nous de satisfaire leur curiosité La raison de cette détermination, est en quelque sorte, psychologique. Les numéros des billets de la précédente Loterie des Régions Libérées, comme ceux de toutes les autres loteries, du reste, partaient du chiffre 1. Le premier s'appelait donc ainsi : 000.0001. Les suivants jusqu'à 9 étaient, par conséquent, précédés de cinq 0, puis ceux compris entre 9 et 99, de quatre 0, et ainsi de suite. Cette multiplicité de 0 en tête du numéro semblait défier la chance. On ne pouvait imaginer cinq 0, ni même 4, sortant coup sur coup des roues de la fortune... quantités de billets étaient de la sorte supposés désavantagés à tort, d'ailleurs, car l'expérience montre que tous les numéros peuvent sortir au tirage

Pour remédier à cet inconvénient le comité-directeur de la Loterie a décidé que, pour le premier tirage qui doit être effectué dans quelques semaines, les numéros des billets commenceraient à 875.000, afin qu'aucun billet ne soit « sacrifié », ou du moins supposé tel.

Chacune des séries de 125.000 billets qui participeront à ce premier tirage, porteront donc des numéros qui iront du numéro 875.000 au numéro 999.999 inclus

Cette ingénieuse innovation, sera certainement très appréciée du public.

Une décision sera prise incessamment quant au numérotage des billets des séries qui participeront au second tirage.

UN CAMBRIOLEUR DOUAISIEN DEVANT LES ASSISES DU NORD

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les circonstances du cambriolage

Le cambrioleur avait laissé quelques objets dans la maison. On put établir qu'ils avaient appartenu à un manœuvre ayant travaillé au nettoyage de la façade de la maison.

Emile Henry, un individu de conduite et de moralité douteuses, arrêté, se mit à table immédiatement et fit le récit de son cambriolage :

Escaladant d'abord la clôture d'un petit square, puis le mur séparatif du square avec la cour de l'habitation haut de deux mètres, il pénétra dans la cour. D'un coup de coude, il brisa une vitre de la porte de la véranda. Par l'ouverture faite, il pénétra dans l'appartement. Dans la cuisine, il s'empara de biscottes et de dragées placées dans le buffet.

Dans un tiroir du bureau, il prit une montre en or, avec sa chaîne, puis dans une autre pièce, sur une étagère, un peigne avec son étui et clé.

Descendant dans la cave, Henry déroba une bouteille de champagne et deux bouteilles de vin fin.

Il consomma sur place les biscottes et la bouteille de champagne, emporta les deux bouteilles de vin fin, buvant l'une sur la place Carnot, laissant l'autre dans le square où elle fut retrouvée.

Pour sortir de l'immeuble, le sieur Henry suivit le même chemin que pour y pénétrer.

L'accusé

L'accusé est un jeune homme — il n'a pas encore 25 ans — qui tient sa casquette dans les mains avec un air de gêne et de timidité.

Tout de bleu vêtu, portant néanmoins les espadrilles de « l'emploi », il a le frêle aspect d'un jeune homme dont les jours sont comptés. Une tête pâle est surmontée de beaux cheveux noirs légèrement ondulés. Nul ne croirait « a priori » qu'une telle écorce cache une âme si noire, tant apparaît doux et faible le prévenu.

Un garnement

Le président Debuisson commence par évoquer la jeunesse d'Henry ; les faits ne sont pas très anciens puisqu'ils remontent pas au delà de 1930. L'accusé, élevé par ses parents, fut un élève passable des écoles des rues du Blot et du Klosque.

Un patron boulanger, qui l'employa dès sa sortie de l'école, le présente comme un apprenti vif, courageux et honnête. Il abandonna le pétrin pour le pic du mineur et se fit embaucher à la Fosse Gayant, des Mines d'Anzin.

Il n'avait que 13 ans, a dit un contremaître et déjà il s'adonnait à la boisson.

— Est-ce exact ? demande le Président.

— Non, le contremaître s'est sûrement trompé !

Repassant du noir au blanc, Henry reprit un emploi dans la boulangerie. Désormais, nul ne contestera ses qualités au travail, mais tous diront qu'il n'était pas honnête.

Il partit à Paris dans de singulières conditions. Il loua un vélo qu'il revendit dès son arrivée dans la Capitale.

Premiers démêlés avec la justice

Arrêté et poursuivi de ce chef, il comparut devant un tribunal d'enfants. Il fut acquitté, mais placé dans une école de correction à Vaugirard. Il prit la fuite, fut retrouvé, placé à la Colonie pénitentiaire de Belle-Isle-en-Mer.

On le retrouve dans une maison similaire du Lot-et-Garonne.

— Pourquoi ce changement ? demande le Président.

— J'avais deux ans de bonne conduite. Je n'avais jamais été puni. J'ai demandé au Directeur de fuir. Il a refusé, j'ai tenté de m'évader.

Un soldat qui dérobe la caisse

La conduite satisfaisante qu'il eut lui valut d'être libéré quelques jours avant sa majorité.

Il rentra à Douai, qu'il quitta presque aussitôt pour rejoindre le corps où il venait d'être affecté : le 26e régiment d'infanterie, à Nancy

Il déserta trois mois plus tard.

— Pour quelles raisons ?

— J'étais planton-serveur au Mess. Un déficit se produisit dans la caisse. Comme j'étais mal noté j'ai cru qu'on allait me soupçonner. Alors, j'ai fui, non cette fois sans fractur